



Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs

Association membre du Réseau Sortir du nucléaire
et du Collectif Anti-nucléaire Ouest
Siégeant à la CLIN Paluel-Penly

22bis rue Dumont d'Urville, 76 000 Rouen
06 62 29 50 48 - <http://stopeprpenly.org/>



Mont-Saint-Aignan le 25 mai 2016

Audition au Sénat du Collège de l'Autorité de sûreté nucléaire *Notes et commentaires*

La présentation du rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection est un moment important du calendrier nucléaire en France. Traditionnellement, l'ASN réserve à l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques la primeur de l'information. Cette après-midi a ainsi eu lieu au Palais du Luxembourg l'audition de Pierre-Franck Chevet par les sénateurs et les députés de l'Office.

Intervention de Pierre-Franck Chevet

Introduction

- Présentation de l'ASN, Autorité administrative indépendante en charge du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France (loi du 13 juin 2006)
- Devoir de rendre des comptes parce que la sûreté nucléaire est un « enjeu public »
- Publication du rapport annuel sur la sûreté et la radioprotection : conférence de presse le jeudi 26 mai dans les locaux de l'ASN puis déclinaison en région au cours du mois de juin.
- Un « rapport copieux » résultant de 2000 inspections au cours de l'année 2015, environ 10 par jours tous secteurs confondus
- Hommage à JC Niel que Chevet présente comme son ami

« Une situation globalement bonne »

- Chevet qualifie la sûreté et l'exploitation des installations nucléaires de base comme « globalement bonnes » mais « préoccupante pour l'avenir » !
- Il se montre plus sévère vis-à-vis du nucléaire médical et fait état de la « vigilance » de l'ASN
- Si la situation est « globalement bonne » c'est en raison « d'une évolution favorable » de l'exploitation du parc [**pas d'événement de niveau 2 en 2015 et un recul du nombre de niveau 1**]. Ainsi Chevet peut-il dire qu'il n'y a pas eu « d'événement majeur »
- Ce constat général recouvre une grande diversité de situation :
 - FBFC est toujours sous « surveillance renforcée »
 - Trois CNPE se distinguent positivement : Penly, Saint-Laurent et Fessenheim
 - Deux négativement Cruas et Gravelines [**on pourrait rajouter au moins Dampierre, Tricastin, Bugey et Paluel**]

- La sûreté nucléaire fait face à des « enjeux sans précédents par rapport aux 10-15 dernières années » :
 - Prolongation des réacteurs au-delà de 40 ans [VD4] : échéance 2018 pour finaliser les études génériques... « c'est un calendrier plus que tendu » au vu de la quantité d'études et d'évaluations à mettre en œuvre puisque « ASN a fixé comme objectif pour EDF de se rapprocher de la 3^e génération de réacteurs en termes de sûreté »
 - Cet enjeu ne concerne pas seulement les CNPE mais l'ensemble des installations du cycle du combustible qui ont globalement le même âge que le parc actuellement en service [c'est probablement là qu'on trouve les problèmes les plus sérieux comme le donnent à voir FBFC et La Hague du reste les ECS ont été particulièrement sévères avec les installations du CEA et d'AREVA]
 - La démarche de sûreté fondée sur des visites décennales est en cours d'extension aux INB dites « de recherche ». Une vingtaine de dossiers sont en cours et d'ici 2017, l'ASN prévoit une cinquantaine de dossiers supplémentaires dont ceux très tendu de Cadarache [site particulièrement pourri]. « C'est pas des questions simples, des installations anciennes » [pour beaucoup d'entre elles ce sera 1^{er} examen de sûreté alors même qu'elles ont un âge avancé]
- Chevet a abordé ensuite le post-Fukushima, les évaluations complémentaires de sûreté, leur mise en œuvre, les « noyaux durs » en insistant sur la question des diésels [l'air de rien, il a implicitement regretté les délais d'installations des « gros diésels »]
- La construction de nouvelles installations est un autre sujet de préoccupation majeur pour l'ASN. « Sur la plupart des nouveaux chantiers (ITER, Jules Horowitz, EPR), il y a des difficultés, techniques, industrielles ». Des « anomalies sérieuses » ont été identifiées qui sont autant de « mise en cause la sûreté des installations » à termes. Ce sont autant de sujet « à gérer... »

La sûreté nucléaire implique une filière solide et performante

- Chevet s'inquiète ouvertement des « difficultés [économiques] des entreprises qui gèrent le risque nucléaire ». Cette situation « crée un risque pour la sûreté ». Et ils déplorent que « des intérêts économiques intercèdent dans la mise en œuvre de la transition industrielle... » pour rajouter que « c'est aux entreprises d'y veiller. » Mais Chevet ne peut s'empêcher de constater que « les entreprises se squeezent ! »
- Très logiquement, Chevet salue une « réorganisation de la filière nucléaire » qu'il qualifie de « nécessaire ». La sécurité économique des entreprises est indispensable « pour réaliser des investissements de sûreté.
- Le président de l'ASN ne peut s'empêcher de faire quelques remarques sur les compétences et les savoir-faire. « il faut que les bonnes personnes soient au bon endroit, au bon moment. » [Manière une nouvelle fois très polie d'inviter les entreprises à relever les niveaux de compétences, à assurer une bonne transmission des expériences et surtout à ne pas faire d'économie sur la ressource humaine]

« Nous n'avons pas la totalité des moyens que nous estimons nécessaires »

- Si les entreprises du nucléaire ne sont pas solides, les institutions en charge de la sûreté ne le sont pas non plus au vu de la modestie des moyens qui leur sont alloués...
- Et Chevet se montre très précis : « Pour pouvoir contrôler pleinement tous ces enjeux de sûreté, nous (ASN et IRSN) devrions passer à 1200 personnes ». Le gouvernement n'a octroyé que 30 postes en 2014. Il y a clairement « un gap au regard des enjeux » dit Chevet.

- Le président de l’Autorité peut dès lors sans le moindre scrupule que ce manque d’effectifs l’amène à faire des choix. « L’ASN donne sa priorité aux installations en fonctionnement » L’instruction des autres dossiers en particuliers les autorisations de nouveaux équipements ou de nouvelles installations tel l’EPR NM qui vient de lui être soumise... attendront.
- Et Chevet conclut cette séquence en déclarant qu’il attend « un changement de paradigme en termes de financement » Le coup est précis, puissant et ne souffre d’aucune ambiguïté : la résolution de l’Etat à persévérer dans le nucléaire ne s’accompagne d’aucun renforcement du contrôle... renouvelant de manière hypocrite comme le demandait F Roussely en 2010 les privilèges d’une industrie prête à tout pour échapper à la loi commune.

Nucléaire médicale... rien ne va plus

- Les événements sérieux constatés en 2015 ont eu lieu dans le domaine médical : il s’agit de 2 événements significatifs pour la radioprotection classés de niveau 2. Chevet déplore les « incidences sur les personnes » [praticiens et patients] de mauvaises pratiques [ce à quoi on pourrait rajouter les conséquences sur l’environnement mises en évidence par les constats radiologiques régionaux réalisés par l’IRSN] :
 - Des « erreurs » majeures ont eu lieu : des services se sont trompés de malades et donc appliqués des traitements inadaptés ; un autre a prodigué des soins « du mauvais côté » (une patiente a reçu 35 radiothérapie sur le « mauvais sein »). « Tout cela est dosant » rappelle Chevet qui appelle une vigilance « renforcée »...
 - Par ailleurs le président de l’ASN s’inquiète des conséquences en termes de radioprotection de nouvelles pratiques telle la « technique hypo-fractionnée » qui consiste à exposer le patient à des « hautes doses » pendant quelques séances plutôt qu’à des faibles doses sur beaucoup de séances. Une erreur peut amener à une exposition à une dose que Chevet n’hésite pas à qualifier de « considérable ». Le plus préoccupant est que ces traitements impliquent des machines « très complexes » et « difficile à maîtriser »... manière une nouvelle fois polie de témoigner d’inquiétudes sur les compétences et la formation des personnels.

▲ on est en droit de s’interroger sur les causes de cette épidémie de cancers qui sature la file active des services d’oncologie et amènent de mauvaises pratiques. Ne doit-on pas voir là, une conséquence de la prolifération dans l’environnement de substances radioactives d’origine industrielle ? Ne serait-ce pas que les effets de la dispersion des radionucléides par les essais atomiques et l’exploitation d’installations nucléaires commencent à produire des effets de masse ?

Les acquis de la loi de transition énergétique

- « La loi de transition a apporté beaucoup de choses bonnes » selon Chevet. Elle a conforté les missions de l’ASN et de l’IRSN mais aussi la participation du public.
- L’un des acquis les plus intéressants pour Chevet est l’ouverture des CLI à des membres étrangers. La Loi a aussi offert de nouveaux droits aux autres membres des CLI : capacité à visiter les installations après un événement sérieux et à s’exprimer au sujet de la prolongation de la durée d’exploitation des réacteurs au-delà de 40 dans le cadre d’une enquête publique [l’EP est instaurée à 35 ans, nouvelle étape introduite par la Loi de transition¹]
- Par ailleurs Chevet se félicite du nouveau régime de sanction dont l’ASN dispose à présent grâce à la Loi de transition et plus particulièrement aux ordonnances qui ont suivi. Les inspecteurs disposent désormais d’une large gamme de sanctions proportionnée aux écarts constatés. Chevet insiste plus particulièrement sur la possibilité d’appliquer des amendes quotidiennes... très utile pour contraindre l’exploitant à mettre en œuvre rapidement des investissements de sûreté.

« **on ne peut pas avoir prolongation et un processus de participation du public qui ne serait pas à la hauteur...** »

▲ Les textes d'application de la Loi de transition pour le contrôle de la sûreté et de la radioprotection seront finalisés en 2017 et applicables de suite aux inspections.

Retour sur la cuve de l'EPR

- Chevet conclut son intervention par un long développement concernant la cuve de l'EPR avec l'intention d'opérer une « clarification ». Mais les mots sont durs : « Lorsque l'anomalie de la cuve de l'EPR a été détectée, nous avons demandé à EDF et Areva d'apporter des justifications » Les premiers résultats des essais ont apportés « des indications pas très positives ». Une extension du programme de contrôle a été décidée. Les résultats sont attendus « fin 2016 ». L'ASN se prononcera après une étude détaillée de ces résultats mi 2017 puisque leur étude prendra « 4 ou 6 mois ». **[un calcul rapide amène à considérer que si Hollande veut fermer Fessenheim comme il l'a promis, il ne pourra pas attendre le démarrage de l'EPR... c'est ballot !]**
- L'instruction sur la conformité de la cuve menée par l'ASN pose deux séries de questions :
 - La première concerne l'existence d'autres pièces qui présenteraient les mêmes anomalies que celles constatées pour l'EPR. Les investigations se poursuivent. Mais Chevet est catégorique : effectivement d'autres pièces possèdent les mêmes irrégularités. « **Cette anomalie a-t-elle pu concerner des équipements en exploitation ? La réponse est oui.** » Reste à déterminer quel est l'impact effectif de ces anomalies sur la sûreté des installations concernées.
 - La seconde concerne les défauts des contrôles internes des industriels en dépit des demandes réitérées de l'ASN pour les étendre [conformément à l'arrêté ESPN de 2005]. Aujourd'hui les industriels ont compris. Mais jusqu'à 2012 des problèmes ont existé au Creusot. Des investigations encore en cours évaluent si des problèmes du même ordre ont existé à Jeumont et Saint-Marcel.

Toujours est-il que sans le contrôle « externe » réalisé par l'ASN tout cela serait passé inaperçu. Environ 400 pièces présentent « des irrégularités plutôt que des anomalies » précise Chevet. En fait l'industriel n'a pas notifié des écarts à l'issue de la fabrication... écarts qui doivent être déclarés. L'ASN a donc demandé des justifications du processus d'expertise au sein des entreprises...

▲ Chevet parle de « pratiques inacceptables » et met donc clairement en cause le contrôle qualité de la métallurgie nucléaire française. Il s'agit aujourd'hui d'aller « au bout de l'audit » afin d'identifier les mauvaises pratiques et d'y remédier. « Mais des choses se sont passées... » et elles impliquent des mesures de sûreté spécifiques dans les installations où les pièces irrégulières ont été équipées...

Questions des membres de l'OPECST

1. Le Déaut : qu'est-ce qui explique le regain d'inquiétudes des pays voisins sur les centrales comme Fessenheim ou Cattenom qui sont proches de la frontière ?
2. Bataille : les grèves et arrêts qui ont lieu à l'occasion du mouvement social contre la loi travail ont-elles des conséquences sur la sûreté ? existent-ils des comportements techniques à ne pas commettre dans une INB ?
3. Hetzel : demande de précisions sur les réexamens de sûreté des installations de recherche...
4. Berson : ce sénateur a posé la question la plus intéressante. En 2014, il avait établi un rapport sur le financement de l'Autorité de sûreté qui reconnaissait la nécessité de le renforcer notamment en mettant à contribution les industriels². Le gouvernement en 2015 a établi un « contre-rapport » qui selon lui sous-évalue les charges à venir pour l'ASN et donc esquivait la question de la diversification du financement. Selon ce sénateur on est aujourd'hui dans une « situation d'impasse »...

Et Michel Berson poursuit son argumentaire sans concession. « les besoins s'expriment et les réponses se font attendre. » Pour ce sénateur les conséquences sont évidentes : l'ASN est contrainte de sursoir aux instructions « les moins urgentes » alors que l'IRSN doit délaissier la recherche pour assumer la mission d'expertise dont elle est investie. En conséquence, il demande à Chevet s'il n'a pas l'impression d'être piétiné par le gouvernement...

5. Poher : intervention percutante sur l'exposition aux risques naturelles de Gravelines et l'extension des périmètres PPI... pour en arriver à demander s'il doit déménager !
6. Courteau : demande de précision sur les besoins de postes de l'ASN et de l'IRSN ainsi que sur les conséquences d'un manque de moyens humains au regard des missions qui reviennent à ces deux institutions.
7. Bataille D. : question relative à l'urbanisation autour des INB et des règles qui gênent aujourd'hui certaines communes...
8. Le Dain : cette députée adresse une longue série de questions précises :
 - a. Où en est la campagne de renouvellement des pastilles d'iode ?
 - b. Qu'en est-il des investigations sur l'accident survenu à Bure ?
 - c. La filière nucléaire réussit-elle encore à attirer des compétences dans un contexte de défiance ?
 - d. Les provisions pour charge notamment de démantèlement n'alourdissent-elles pas excessivement la facture nucléaire ? Ne convient-il pas de renouer avec une plus grande prudence ?
 - e. A quels risques sont exposés les usagers des transports aériens qui passent sous les portiques ?
9. Sido : questions sur la fermeture de Fessenheim et la charge de travail que cela représente pour l'ASN et demande de précision sur la situation de Jules Horowitz.
10. Le Déaut : le président de l'OPECST conclut la phase de questions par quelques interrogations dignes d'intérêt :
 - a. Opportunité de la mise à l'arrêt d'Osiris au vu des besoins de radioéléments à usage médical
 - b. La chute du générateur de vapeur à Paluel et ses conséquences sur le réacteur
 - c. Pertinence du chiffrage par le gouvernement du projet Cigéo (25 Mds €)
 - d. Dimensionnement des moyens de production d'électricité au vu des orientations définies par la Loi de transition
 - e. Conséquences sur la sureté des coupes budgétaires dont le CEA est l'objet

Réponses de Pierre-Franck Chevet

Le président de l'ASN n'a pas répondu à toutes les questions posées mais s'est engagé à le faire par écrit.

Les contentieux frontaliers

Pour Chevet c'est une vieille histoire. Le fait nouveau est la simultanéité « d'attaques » qu'il ne lui revient pas de commenter. L'ouverture des CLI est une réponse apportée aux inquiétudes des voisins.

Conséquences des grèves sur la sureté nucléaire

Chevet rappelle qu'il existe des « règles encadrant les conditions d'exercice du droit de grève au titre de la sûreté » dans les centrales nucléaires. Les consignes de conduite restent applicables même pendant un mouvement social. Si des écarts ou des irrégularités sont constatés par une inspection, l'ASN peut intervenir. « Des sanctions sont possibles ». Cependant ce problème n'est pas pour Chevet un sujet d'inquiétude.

Moyens nécessaires à l'exercice de la mission de contrôle

En 2014, l'ASN et l'IRSN ont demandé 200 recrutements. Aujourd'hui ce chiffre doit être actualisé au vu des postes attribués depuis par l'Etat mais surtout des nouvelles missions qui incombent à ces deux institutions. Chevet évalue à environ 150 postes les besoins présents de l'ASN et de l'IRSN.

Mais cette évaluation n'est pas sans conséquences sur le contrôle et les instructions. Chevet évoque « des gains d'efficacité »... pour ne pas parler de gains de productivité. Désormais l'ASN met en œuvre des « contrôles proportionnés » en fonction des enjeux (sic !). Chevet parle d'un gain de l'ordre de 5% en termes de temps et de personnels.

Cependant des missions nouvelles impliquent forcément de compléter les effectifs disponibles. Il s'agit principalement :

1. De la prolongation de la durée d'exploitation au-delà de 40 ans (VD4),
2. De la réalisation des autres visites décennales alors que des retards sont déjà constatés... certaines visites ont lieu 3 ou 4 ans après l'échéance. « on utilise le mou » n'hésite pas à dire Chevet. Cela ne peut être fait pour les VD4 vu des enjeux qu'elles représentent.
3. L'instruction des dossiers des installations qui de fait se trouvent aujourd'hui décalée.

Attractivité de l'industrie nucléaire

Chevet ne répond pas de manière détaillée à la question telle qu'elle a été formulée mais rassure l'OPECST. L'ASN n'a pas de problèmes de recrutement et manifestement les industriels n'en ont pas non plus. Reste le problème de la formation des nouveaux...

Financement à long terme du contrôle

Le contrôle a en effet besoin de moyens croissants... demande difficile dans un contexte de tensions budgétaires. Il s'agit donc de revoir les principes du financement de manière à ménager les finances publiques. La position de Chevet ne souffre d'aucune ambiguïté : il faut compléter les dotations par une taxe affectée versée par les exploitants à l'ASN sous le contrôle du parlement. Et il répond très clairement à la question du sénateur Berson : « je ne partage pas les conclusions » du rapport gouvernemental de 2015. Chevet s'interroge plus particulièrement sur la nécessité d'opérer un changement de statut de l'ASN pour qu'elle puisse toucher la taxe en question. Un tel changement de statut impliquerait une loi... alors qu'il y a des choses plus urgentes à mettre en œuvre d'autant plus que la planification des activités révèle toujours des surprises (comme par exemple le suivi du chantier EPR)

Campagne iode et élargissement des périmètres PPI

La distribution d'iode est un vrai enjeu. Elle se poursuit actuellement. Mais seulement 50% des populations intéressées sont venues chercher les pastilles. Chevet déplore un « déni du risque » dans l'opinion publique. L'extension des périmètres est en cours. C'est un travail long, difficile et complexe. « Il faut imaginer un dispositif complet » d'organisation des secours et cela à plusieurs échelles. Pour autant « il existe déjà des dispositifs plus larges ». Toujours est-il que l'ASN travaille aujourd'hui avec le ministère de l'intérieur et le MEDDE à l'extension à 20 km.

Gravelines

Chevet tente de rassurer le député en citant les mesures mises en œuvre à la suite de 1999. La robustesse des installations face aux agressions externes est vérifiée lors de chaque visite décennale...

Règles d'urbanisme autour des INB

Chevet renvoie dans les cordes Madame bataille. On passe d'un « système qui invite... à quelque chose de plus contraignant ». Et il n'hésite pas à dire qu'il faut que notre doctrine évolue... pour que les choses se fassent. En tout cas une chose est sûre : pour le président de l'ASN, les communes ne peuvent pas disposer à leur convenance des terrains à proximité des INB. Et c'est plutôt une bonne chose.

L'évaluation du coût de Cigéo

Chevet s'est livré à un formidable exercice de rhétorique pour dire tout le bien qu'il pense de l'évaluation officielle par l'Etat du coût de Cigéo. Il a rappelé que pour l'ASN, les hypothèses retenues pour ce chiffrage sont pour le moins « optimistes ». Et pour répondre à une autre question, Chevet a affirmé que pour lui l'important est que des provisions soient faites, qu'elles soient réactualisées périodiquement à mesure que la connaissance des coûts effectifs progresse.

Fessenheim

L'ASN n'a pas à se prononcer sur le montant de l'indemnisation³ que pourrait toucher l'exploitant. Cela ne fait pas partie de son champ de compétence. Dans la mesure où, ces INB disposent d'une autorisation de fonctionnement valable jusqu'en 2021 et 2022, d'aucuns peuvent en tirer les conséquences qu'ils souhaitent. Mais pour Chevet les calculs d'évaluation ne sont pas du ressort de l'ASN.

Osiris

Chevet reconnaît que le CEA n'a pas appliqué scrupuleusement les prescriptions de l'ASN. Pour autant, il tient à marquer la singularité de l'ASN qui a pris en compte les besoins médicaux. Et il rappelle que « nous avons rendu un avis plus nuancé »... que la décision de l'Etat. La mise à l'arrêt d'Osiris ne saurait en aucun cas être imputée à l'ASN.

Une programmation pluriannuelle bien floue

Il ne faut jamais oublier que Chevet a été patron de la DGEC et qu'on lui doit la PPI 2009. Sa réponse à l'ultime question de Le Déaut en tout cas vaut le détour. Chevet, avec cet art consommé de la litote que chacun lui reconnaît, exprime des réserves évidentes sur l'opportunité d'un report en 2019 des décisions concernant le nucléaire⁴. Cela peut entraîner des difficultés pour équilibrer le réseau...

Budget du CEA

Chevet partage l'indignation générale sur la baisse des crédits alloués à la recherche⁵ et plus particulièrement au CEA. Et il apporte sa petite touche au grand plaisir de Le Déaut en déclarant qu'une baisse des dotations du Commissariat peut avoir des conséquences sur la sûreté des installations et gêner le nécessaire démantèlement d'installations aujourd'hui à l'arrêt...

*

Somme toute, Pierre-Franck Chevet a offert à ses interlocuteurs le discours qu'ils attendaient. A son habitude il a priorisé quelques idées principales. Le problème du financement de l'ASN a ainsi été au cœur de son argumentaire au point de l'amener à estomper un bilan de sûreté pourtant préoccupant.

On peut aisément imaginer que la présence de Denis Baupin aurait obligé Chevet de répondre de manière plus précise à ses interlocuteurs et surtout de ne pas esquiver quelques questions « gênantes » comme par exemple sur la chute du générateur de vapeur à Paluel.

Mais aujourd'hui le mouvement écologiste n'est plus représenté à l'OPECST... chacun peut en mesurer les conséquences !

¹ <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20160301.OBS5607/centrales-nucleaires-la-duree-de-vie-de-40-ans-n-est-pas-une-limite.html>

² <http://www.michelberson.fr/surete-nucleaire/> ; <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2015/01/s%C3%BBret%C3%A9-nucl%C3%A9aire-lasn-trop-fluette-.html> ; <http://www.senat.fr/rap/a14-113-2/a14-113-24.html>

³ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2233.asp>

⁴ http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/04/13/le-jeu-de-dupes-de-la-france-sur-la-baisse-du-nucleaire_4900993_3244.html

⁵ http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/05/23/coupes-budgetaires-dans-la-recherche-huit-grands-chercheurs-denoncent-un-suicide-scientifique-et-industriel_4924612_3232.html